

# LES DOCUMENTS CONTRERÉVOLUTIONNAIRES

*Réserver l'action pour l'avenir serait une faute ; réserver la vérité en serait une plus grande encore.*

Cardinal Pie



Numéro 17 — Septembre 2001

## Les crimes du protestantisme

Abbé Lefortier, *La Saint-Barthélémy et les premières guerres de religion en France*, Société Générale de Librairie Catholique, 2<sup>e</sup> édition, 1879, pp. 125-159.



Souvent l'humanité des historiens s'est apitoyée sur le sort des Huguenots en France ; ils nous les ont souvent représentés comme les victimes innocentes de l'intolérance des Catholiques. Cependant l'impartialité de l'histoire nous force à dire que toujours les mauvais traitements dont ils ont été l'objet de la part des Catholiques, et dont nous sommes loin d'approuver les excès, ont été amenés par les violences exercées par les Protestants sur leurs adversaires ; que les premières attaques ne partirent pas des rangs du Catholicisme, et que ce fut le Protestantisme qui le premier se montra partout intolérant, provocateur, violent jusqu'à la brutalité. Maimbourg commence ainsi son histoire du Calvinisme en France : « Tout ce que la perfidie, l'avarice, l'ambition, l'impiété, la cruauté, le désespoir et toutes les passions les plus tumultueuses et les plus farouches, ont inspiré de fureur et de rage aux plus scélérats des siècles passés, le Calvinisme l'a renouvelé en ce royaume, pour s'y établir par le fer et par le feu, s'il eût pu, sur les ruines de la Religion et de l'État (1). » Quelque exagérées que paraissent ces paroles au premier abord, cependant l'histoire les a pleinement justifiées.

Ce fut, comme on sait, sous François I<sup>er</sup> que le Protestantisme pénétra en France, grâce à la protection de la sœur du roi, Marguerite de Navarre, et de la duchesse d'Étampes. Ce fut au château de Pau, dans cette demeure féodale, hérissée de tours et de ponts-levis et où l'on était à couvert de la surveillance du lieutenant général Morin, que se tinrent les premières conférences sous forme de conversation. Dans ces réunions, on lisait des

pièces arrangées à la luthérienne, on inventait une messe nouvelle, la messe à sept points. Peu à peu la nouvelle doctrine se répandit au dehors et fit des progrès, surtout dans les classes lettrées de la société. François I<sup>er</sup> fermait les yeux et se montrait même assez favorable aux prosélytes de la nouvelle religion ; il acceptait la dédicace de l'*Institution Chrétienne* de Calvin ; il travaillait pour attirer Mélanchthon à Paris : tout cela montrait un prince qui voulait mettre en pratique un système de tolérance commandé du reste par des raisons politiques. Mais les nouveaux réformés, enhardis par cette conduite du roi à leur égard, fiers de la protection de la reine Marguerite et confiant dans la Ligue de Smalkade, alors menaçante en Allemagne, ne cachèrent bientôt plus ni leur croyance, ni leurs pratiques. Peu à peu ils devinrent railleurs, insolents envers les Catholiques, qu'ils ne désignaient que par les noms de *Papalâtres* et de *Théophages*. Ils s'attaquaient aux temples, aux statues, aux reliquaires, troublaient même les cérémonies les plus augustes du culte catholique. A Rouen, le jour de la Fête-Dieu, ils poussèrent l'insolence jusqu'à mettre le désordre dans une procession en jetant sur les prêtres des ordures et tout ce qu'ils trouvaient sous la main (Dom Pommeraye, *Hist. des Arch. de Rouen*, ap. Jager, t. XV, p. 281). En 1534, ils vivaient encore en paix ; aucun édit n'avait encore été porté contre eux, et ils pouvaient se livrer tranquillement aux pratiques de leur culte, à l'abri de la tolérance ou plutôt de l'indifférence du gouvernement à leur égard. Cependant, ils osèrent provoquer publiquement l'indignation des Catholiques en faisant afficher dans tous les carrefours de Paris, et jusqu'à la porte du roi, des placards injurieux contre la Messe et le Saint Sacrement.

Comme il s'agit ici d'actes qui ont été le prélude des rixes sanglantes qui vont déchirer le sein de notre malheureuse patrie ; comme il s'agit surtout de savoir à qui, des Catholiques ou des Protestants, revient la responsabilité de ces actes qui ont amené la rupture de la paix, c'est un devoir de conscience pour l'historien de n'avancer rien qui ne soit bien authentiquement avéré aux yeux des Protestants eux-mêmes. Or, voici un témoignage que nous empruntons à un des témoins mêmes du Calvinisme, à Théodore de Bèze. « Ayant, dit-il, le roi été gagné par eux (les frères du Bellai) jusqu'à ce point qu'il délibéra de faire venir en France et d'oùir en présence ce grand et renommé personnage, Philippe Mélanchthon, étant pour lors en Saxe, à Wittemberg, compagnon de Luther ; mais d'un esprit beaucoup plus paisible et modéré que Luther. Mais environ le mois de

novembre 1534, tout cela fut rompu par le zèle indiscret de quelques-uns, lesquels ayant fait dresser et imprimer certains articles, d'un style aigre et violent contre la Messe, en forme de placards, les semèrent et plantèrent par les carrefours et autres endroits de la ville de Paris, contre l'avis des plus sages ; mais en affichèrent un à la porte du roi alors étant à Blois, ce qui le mit en telle fureur, ne laissant passer cette occasion, ceux qui l'épiaient depuis longtemps et qui avaient son oreille, comme le grand maître depuis connétable (Montmorency) et le cardinal de Bourbon, qu'il se délibéra de tout exterminer, s'il eût été en sa puissance. » Ce témoignage si explicite est cité par un célèbre historien protestant, de Sismondi, dans son *Histoire des Français*, tome XVI, page 448. Sans ajouter une foi entière à ce projet de tout exterminer, que Bèze prête au roi de France, il faut convenir que rien ne devait le jeter davantage dans une extrême irritation, que ce zèle indiscret de certains novateurs. Quoi ! parce qu'il se montrait patient et modéré, on venait le braver jusque dans son palais ? N'était-ce pas à la révolte ajouter l'insulte ? Aussi, à partir de ce moment, François I<sup>er</sup> conçut et arrêta la résolution de contenir ces sectaires par la terreur. Il fit dresser un bûcher où, suivant le témoignage de Bèze, « furent très cruellement brûlés six personnages avec merveilleuses huées du peuple, tellement ému, que peu s'en fallut qu'il ne les arrachât des mains des bourreaux pour les déchirer (Saint Prosper, *Hist. de Fr.*, t. II, p. 272). » La réflexion que cette exécution inspire à Bèze quand il dit « que si la fureur (du peuple) était grande, la constance des martyrs fut encore plus grande, » restera comme la flétrissure de la Réforme, qui ne rougit pas de profaner le nom de martyrs en le décernant à ces perturbateurs de la paix publique. Voilà quelles furent les premières rigueurs exercées contre les Protestants en France ; elles datent de l'année 1535 et furent, comme on voit, et comme ils l'avouent eux-mêmes, provoquées par les excès de leurs coreligionnaires.

Henri II suivit d'abord envers les Réformés la même politique que son père, et se montra fort disposé à la tolérance. Souvent même, il paraissait au Pré-aux-Clercs avec sa femme et y chantait les psaumes de Marot ; en même temps il prenait publiquement parti pour les Protestants d'Allemagne contre l'empereur, et se déclarait le *défenseur des libertés germaniques*. Enhardis par cette conduite du roi, les Protestants faisaient, en dépit des édits, des processions séditieuses ; les ministres et des émissaires de Calvin parcouraient les provinces, répandant de

tous côtés les écrits du maître, organisant des associations, faisant des collectes pour favoriser le développement des doctrines nouvelles, si bien qu'à la fin l'autorité royale s'alarme de leurs progrès, et interdit ces réunions clandestines par l'édit de Châteaubriant (1551), décréta même par l'édit d'Écouen la peine de mort contre les religionnaires, *car*, disait le roi, *partout où les nouvelles doctrines étaient prêchées, l'autorité royale devenait moindre.*

Au commencement du règne de François II, ils inondèrent le pays d'un « grand nombre de libelles diffamatoires contre l'autorité de la reine mère et des princes de Guise, prétendant qu'ils n'avaient aucun droit de prendre l'administration du royaume et qu'ils l'avaient usurpée contre les lois pour en frustrer les princes du sang (*Cont. de Fleury*, liv. C, t. III). » La même année, ils inaugurèrent leur politique brutale en assassinant le président Minard, catholique zélé, dont le crime, à leurs yeux, était d'être l'ennemi acharné d'Anne Dubourg, ce membre du Parlement brûlé vif pour avoir résisté à l'enregistrement de l'édit d'Écouen. Ce n'était là, du reste, que le prélude des assassinats sans nombre commis au nom de la Réforme et par ses partisans. Deux ans plus tard, le chef et le défenseur du parti catholique, le duc François de Guise tombait sous les coups de Poltrot de Méré ; crime auquel, s'il faut s'en rapporter aux dépositions de l'assassin, l'amiral de Coligny n'aurait pas été étranger. Nous l'avouons cependant sans peine, nous ne voudrions pas nous fier uniquement aux aveux de ce scélérat, pour condamner l'amiral comme son complice ou son instigateur ; mais les défenses, les propres aveux de Coligny, dans l'apologie qu'il fit pour se disculper, viennent confirmer ce soupçon de la façon la plus accablante. Convenir en effet dans une lettre à la reine, *que depuis cinq ou six mois en deçà il n'a pas fort contesté contre ceux qui montrèrent avoir telle volonté (Mém. de Condé, t. IV, p. 303 et suiv.) ; avouer qu'il avait eu avis que des personnes avaient été pratiquées pour le tuer ; refuser de nommer ces personnes quoiqu'il eût promis de le faire quand il serait temps ; reconnaître dans ses réponses que Poltrot s'avança jusqu'à lui dire qu'il serait aisé de tuer le duc de Guise, mais que lui, amiral, n'insista jamais sur ce propos, d'autant qu'il l'estimait pour chose du tout frivole ; avoir fourni à Poltrot une somme de cent écus pour acheter un cheval qui fut un excellent coureur, convenir que quand Poltrot lui avait dit qu'il serait aisé de tuer le seigneur de Guise, il ne lui répondit rien pour lui dire que c'était bien ou mal fait ; déclarer dans une lettre à la reine qu'il estimait que la mort du duc de Guise était le plus grand bien qui pût advenir au royaume et à l'Église de Dieu personnellement au roi et à toute la maison des Coligny ; récuser les Parlements qui existaient alors et même le grand Conseil, disant que son fait ne devait être examiné que par gens faisant profession des armes : tout cela n'imprime-t-il pas sur la conduite de Coligny dans cette circonstance un vernis de complicité, au moins passive, que les éloges d'un de nos poètes les plus fameux ne parviendront pas à effacer ? Un homme qui reçoit la confiance d'un assassin, qui ne fait rien pour le détourner du criminel dessein qu'il a conçu, qui lui fournit même les moyens de l'exécuter, et qui, une fois le crime*

consommé, s'en réjouit comme d'une bonne fortune, ne saurait être regardé comme complètement innocent aux yeux de quiconque n'a pas perdu toute notion de la justice.

En 1560, la mort de François II avait ôté le pouvoir aux Guises et l'avait laissé tout entier entre les mains de Catherine de Médicis, déclarée régente pour son fils Charles IX, qui n'avait que dix ans et demi. La politique de la régente était de s'appuyer sur ceux de la Religion contre les Guises ; l'Hôpital profita de cette disposition du Gouvernement pour faire rendre l'Édit de juillet (1561), qui prononçait une amnistie générale, mais défendait les prêches et les levées d'hommes en attendant la convocation des États et d'un Concile national. Les Huguenots ne tinrent aucun compte de cet Édit. N'ayant plus rien à craindre du côté de la cour et forts de l'exemple et de la protection des princes, ils n'en observaient que ce qui leur en était favorable, s'assemblaient dans les maisons particulières où ils baptisaient, faisaient la cène, la prière à la façon de Genève. « Toute leur force venait de leur audace, dit Suriano, et tout leur zèle était pour la sédition (Suriano, *Rel. des Ambass. Vénit.*, p. 531). » Après le colloque de Poissy, qui ne fit qu'irriter davantage les haines des deux partis par des débats passionnés, les Protestants, devenus de plus en plus hardis, osèrent publier que leur doctrine y avait été approuvée, qu'ils y avaient confondu les Catholiques, et, forts de ce mensonge, ils se mirent à prêcher plus haut que jamais et à faire courir une quantité de libelles contre leurs adversaires (*Cont. de Fleury*, t. XXXII, p. 166). Des désordres sans nombre furent la suite de cette violation de l'Édit. Alors la France se remplit d'attentats inouïs et se couvrit de ruines. Les prêtres catholiques ne pouvaient plus dire la messe sans courir le danger d'être insultés. A Rouen, on vit les Huguenots arracher de l'autel un religieux pendant qu'il célébrait les saints Mystères, et le laisser à demi mort après l'avoir accablé de coups. Quand ils ne s'emparaient pas des églises pour leur usage, ils les saccageaient et souvent les réduisaient en cendres (Voy. Jager, t. XV).

A Toul, où ils avaient des affidés parmi les soldats de la garnison, ils saccagèrent tout, enfoncèrent les portes des maisons de leurs adversaires, souillèrent de boue et d'ordures les statues des saints qui étaient sur les maisons ou au portail des églises (Benoist, *Hist. eccl. et polit. de Toul*). Dans les environs de Paris, la sédition ne fut pas moins ardente. Aucune ville ne fut plus cruellement traitée que celle de Meaux. La fureur des sectaires s'y traduisit par d'épouvantables ruines et d'horribles sacrilèges. Après avoir abattu les croix, brisé les images, démoli les monuments religieux, ils mirent en pièces les cloches, les baptistères, les vases sacrés, brûlèrent les reliques, foulèrent aux pieds les hosties consacrées, et l'évêque Louis de Brézé, assailli dans son palais, ne dut son salut qu'à la résistance héroïque des troupes que le roi avait envoyées à son secours (*Hist. de l'Église de Meaux*). A Orléans, les Calvinistes tirèrent sur les Catholiques pendant la procession de la Fête-Dieu, et s'installèrent dans le couvent des Carmes, après en avoir chassé les religieux (Orse,

*Encyclop. cath.*, art. RÉFORME).

Dans le Midi, tout semblait irrévocablement perdu. L'hérésie y régnait en despote, protégée par le fanatisme des grands et l'indifférence des autres. Presque toutes les villes, Nîmes, Montpellier, Montauban, Castres, Béziers, Sainte-Foy, etc., étaient complètement en leur pouvoir, et partout où ils passaient on ne voyait que croix abattues, autels renversés, les trésors des églises pillés, mis sous le séquestre, les prêtres et les religieux obligés de se dérober à la mort par la fuite. De la belle abbaye de Bellevaux, près Nevers, il ne resta pas pierre sur pierre ; tous les religieux y furent massacrés. La cathédrale de Pamiers fut également renversée, ainsi que l'évêché, plusieurs couvents et même deux hospices. A Montpellier, ils saccagèrent la cathédrale, massacrèrent un grand nombre de catholiques (deux cents suivant quelques historiens) et interdirent le culte catholique dans les environs (Voy. Languet, *Lettres, passim*). A Sainte-Foy, trois Cordeliers furent précipités du haut de la tour d'une église où ils s'étaient réfugiés. A Montauban, les Calvinistes conduisaient le peuple au prêche à coups de fouet et de nerf de bœuf ; ceux qui résistaient étaient jetés en prison et fouettés jusqu'au sang (Lebret, *Hist. de Montauban*, t. II). Enfin l'effroi était si général partout, que, quelque temps avant l'affaire de Vassy, le protestant Languet pouvait écrire à l'Électeur de Saxe que dans le Languedoc, à 40 lieues à la ronde, nul prêtre n'osait paraître, que partout les idoles étaient abattues.

**Les Huguenots enfoncent les portes de l'église, renversent ou tuent tous ceux qui se présentent à leur rencontre, abattent les images, brisent la chaire, déchirent les ornements et foulent même aux pieds les saintes espèces.**

Paris lui-même ne fut pas exempt de ces scènes de désordre et de vandalisme. Les Protestants, à force d'importunité, avaient fini par obtenir de la Régente la permission de s'assembler en deux endroits près de la capitale, à Popincourt et au faubourg Saint-Marceau, dans un lieu appelé le Patriarchat, tout près de l'église Saint-Médard. Or un jour, au moment où le ministre Jean Malo commençait le prêche, on se mit à sonner les vêpres à Saint-Médard pour la fête de Saint-Étienne. Les Huguenots irrités envoient au curé l'ordre de cesser. Comme celui-ci n'en tenait aucun compte, furieux, ils quittent leur prêche au nombre de quinze cents, enfoncent les portes de l'église, renversent ou tuent tous ceux qui se présentent à leur rencontre, abattent les images, brisent la chaire, déchirent les ornements et foulent même aux pieds les saintes espèces. Dandelot, ajoute le continuateur de Fleury, auquel nous empruntons ces détails, y parut et entra dans l'église à cheval, l'épée à la main (*Hist. de l'Égl.*, liv. CLVII).

Ces excès sont également racontés, avec les mêmes circonstances, par Maimbourg et Saint-Prosper. « Le Parlement informa de ces désordres, ajoute l'auteur des remarques sur

Davila, et les Huguenots furent convaincus d'en avoir été les auteurs (Dav. liv. III, p. 126, note). » Les mêmes horreurs se produisirent dans beaucoup d'autres endroits, et nos histoires locales sont remplies des sanglants récits de ces barbaries. Calvin, du fond de sa retraite, triomphait à la vue de ces scènes tumultueuses. *Elles faisaient*, écrivait-il, *sa consolation, sa joie et son bonheur (Praelect. in Danielelem)*. Et pourtant à cette époque, en 1561, les Protestants, loin d'être persécutés, étaient plutôt tolérés. Malgré l'Édit de juillet, ils pouvaient se livrer en toute liberté aux pratiques de leur culte et célébrer impunément leurs prêches. Les gouverneurs de provinces, il est vrai, ne pouvaient pas l'ignorer ; mais ils fermaient les yeux et laissaient faire, au grand scandale de tout le monde. Je ne veux pour preuve de ce fait qu'une lettre écrite le 6 septembre 1561, par Perrot Chantonnai, frère du cardinal Granvelle, et qui représentait Philippe II auprès de la reine-mère. « Faites compte, écrivait-il au roi d'Espagne, qu'aujourd'hui ce qui est loisible à Genève, tant aux presches, administration des sacrements, que choses semblables, se peut faire autant impunément par tout ce royaume, commençant dès l'hostel même du roi, et est tenu pour bête qui n'y fait du pis qu'il peut (*Mém. de Condé*, t. II, p. 17). » Languet lui-même, dans une de ses lettres, avoue que les Catholiques s'efforçaient d'amener une paix mutuelle. Il est donc clair et évident, d'après ces témoignages contemporains, que jusqu'ici la violence et le pillage sont du côté des Calvinistes.

En 1562 le gouvernement, allant toujours de concession en concession, rendit, encore à la sollicitation de l'Hôpital, l'Édit de janvier, qui accordait aux Calvinistes la liberté de leur culte dans les campagnes et les faubourgs des villes, leur permettait d'y porter des armes et de tenir des synodes. Deux mois s'étaient à peine écoulés que les Protestants, profitant de la liberté qui leur était accordée, provoquaient l'échauffourée de Vassy, en troublant par leurs cris l'office divin auquel assistait alors le duc de Guise. Les gens du duc, irrités de cette insulte, invitèrent les Huguenots à cesser, et sur leur refus, ils firent usage de leurs armes. Le duc de Guise, de l'aveu de tous les historiens, fit son possible pour apaiser le tumulte ; mais les Huguenots ne répondirent à ses paroles de conciliation que par des insultes et des coups de pierres, dont l'une l'atteignit à la joue. « A cette vue, les gens du duc entrèrent en fureur, et, sans attendre ses ordres, donnèrent tête baissée dans le temple, tuèrent environ soixante personnes et en blessèrent près de deux cents (Voy. Dav., liv. III, et Fleury, liv. CLVIII). » Voilà ce que les Protestants ont appelé le *Massacre de Vassy* ; ce fut là sans doute une affaire déplorable, mais dans laquelle l'empotement eut plus de part que la réflexion. « L'affaire de Vassy, dit l'auteur des *Remarques sur Davila*, contre laquelle les Huguenots ont si vivement déclamé, paraît avoir été une affaire de pur hasard, plutôt qu'un dessein prémédité. Il est vrai qu'Antoinette de Bourbon, mère du duc de Guise, l'avait souvent prié de la délivrer du voisinage des Protestants de Vassy ; mais il n'en est pas moins certain que jamais le duc ne donna ordre de les attaquer ni de troubler leur assemblée (Dav., *ibid.*, p. 124). » Du reste,

avant de jeter ainsi les hauts cris, les Protestants n'auraient-ils pas dû se rappeler la conduite qu'avaient tenue leurs coreligionnaires à Nîmes, à Montauban, à Saint-Médard, à Montpellier, où ils avaient massacré deux cents personnes, à Meaux, etc. ? Tous ces exploits n'étaient pourtant pas tellement éloignés, puisqu'ils avaient eu lieu l'année précédente, qu'ils n'eussent pu en conserver le souvenir.

**Le Calvinisme renouvela en France toutes les horreurs de l'Anabaptisme allemand, et, sous prétexte de se défendre, il couvrit le sol de notre patrie de ruines et de carnage.**

Quoi qu'il en soit, cette affaire de Vassy fut le signal d'une guerre civile atroce, dans laquelle la barbarie, la cruauté, le pillage, l'assassinat, tous les crimes que peuvent inspirer les passions les plus farouches, marchèrent de pair. Pendant cette lutte fratricide, le Calvinisme renouvela en France toutes les horreurs de l'Anabaptisme allemand, et, sous prétexte de se défendre, il couvrit le sol de notre patrie de ruines et de carnage. Tous nos historiens sont pleins du récit de ces lugubres tragédies ; quelques-uns même, bien connus pour leur penchant au pittoresque et à l'hyperbole, ont reculé devant l'énumération de tous les détails. « Je n'entreprendrai pas, dit Maimbourg, de raconter et de bien exprimer ici les abominables excès d'impiétés et de sacrilèges, d'impuretés, d'avarice, de barbare cruauté, et de tous les crimes exécrables que commirent dans les villes et aux environs ces furies déchainées.... Le récit en serait insupportable et ferait trop d'horreur. Il suffit de dire, en un mot, qu'ils n'épargnèrent rien, ni de sacré, ni de profane, ni temples, ni statues, ni tout ce qu'il y a de plus saint et de plus auguste dans les saints Mystères (*Hist. du Calv.*, liv. IV, p. 244). »

Ce n'était pas seulement contre les hommes que s'acharnait la fureur des Huguenots ; mais les objets d'art, les tableaux, les statues des saints furent partout brisés ou jetés au feu ; nos vieilles cathédrales furent pillées, profanées, mutilées, insultées de mille manières ; quelques-unes même furent complètement détruites, et, parmi celles qui restent debout, il en est peu qui ne portent encore aujourd'hui les traces de cet odieux vandalisme. Même la dépouille des morts n'était pas respectée, toutes les fois qu'elle rappelait quelque souvenir de vénération ou d'autorité. « Ils s'acharnaient, continue Maimbourg, sur les sépultures de nos rois ; ils violèrent le sépulcre de Jean, aïeul de François I, à Angoulême, des ancêtres des princes de Condé, à Vendôme, du roi Louis XI, à Cléry, de la bienheureuse Jeanne, sa fille, à Bourges, de François II, à Orléans, où ils brûlèrent son cœur, qui était dans la magnifique église de Sainte-Croix (*Hist. du Calv.*, liv. IV, p. 244). » Mais il faut citer quelques détails.

Orléans ne perdra jamais le souvenir des horreurs dont elle fut le théâtre, quand elle

fut tombée au pouvoir du prince de Condé en 1562. Les églises y furent dévastées, les autels mutilés, les vases sacrés livrés au sacrilège et au pillage. La cathédrale fut convertie en écurie et en caserne pour les *reitres* allemands que Condé avait à sa solde. A Saint-Aignan, après avoir livré aux flammes les reliques du saint évêque, ils profanèrent horriblement la Sainte Eucharistie. Clouant les hosties consacrées sur la porte du tabernacle, ils en firent le but de leur tir abominable. Les religieux de Saint-Euverte avaient pris la fuite ; un seul, vieillard octogénaire, n'avait pu les suivre ; il fut pris par les Huguenots, traîné par les rues, puis enfin attaché à un arbre d'où son cadavre leur servit de cible. A Patay, lieu consacré par la victoire de Jeanne d'Arc sur les Anglais, les Calvinistes firent périr au milieu des flammes vingt-cinq personnes réfugiées dans le clocher. Tous ces affreux détails sont racontés par Guyon, dans son Histoire d'Orléans. Dans tous ces exploits, c'était surtout aux prêtres et aux religieux que les Huguenots en voulaient davantage. Quand ils pouvaient les saisir, ils les immolaient avec des raffinements inouïs de barbarie, les attachant à la queue des chevaux, les traînant sur le pavé des rues et dans les plus sales immondices. Si, après ces horribles traitements, ils respiraient encore, on leur brisait les dents, on leur crevait les yeux, on les écorchait vifs, on leur coupait les mains, les pieds, les oreilles, le nez ; ou, suspendus à des arbres, ils servaient d'amusement à leurs bourreaux qui les criblaient de balles (*Ibid. passim*. Jager, t. XV, année 1562).

Dans toutes les villes qui tombèrent au pouvoir des Huguenots, les mêmes atrocités se renouvelèrent sous des formes diverses. Au Mans, ils pillèrent également les églises et les monastères et y massacrèrent les prêtres avec les mêmes raffinements de cruauté (Le Courvaisier, *Hist. des Evêques du Mans*). Dans cette seule année 1562, quarante-six églises furent abattues dans la ville de Montpellier et les environs, et plus de trois cents dans la Beauce (Orse, *Encycl. cat.*, t. XVI). A Troyes, qu'ils prirent deux fois, ils commirent des infamies jusqu'alors sans exemple. Ils violaient les femmes, tuaient les enfants, exerçaient sur les habitants des brutalités de toutes sortes (Courtalon, *Topog. histor. du diocèse de Troyes*). A Bayeux, ils égorgèrent les prêtres ou les pendaient (Hermant, p. 433). Tours, Poitiers, Angers, Bourges, Evreux, etc., furent le théâtre de scènes semblables ; je n'en finirais pas, s'il fallait énumérer l'un après l'autre tous ces actes d'une barbarie sauvage que Castelneau, historien contemporain, résume ainsi en quelques mots : « Les églises étoient saccagées et démolies, les anciens monastères détruits, les religieux chassés, les religieuses violées, et ce qui avoit été bâti en quatre cents ans étoit détruit en un jour sans épargner les sépultures de nos rois et de nos pères (Cast., *Mémoires*). » Quand on reproche aux Catholiques romains, ajoute un écrivain protestant, les massacres de Paris sous Charles IX, ils répondent en gémissant, que si leurs ancêtres se sont portés à de telles extrémités, c'est qu'ils étaient forcés de se défendre contre leurs ennemis, prêts à renverser leur religion et leur constitution. N'ont-ils pas droit plutôt de reprocher aux Protestants tout l'acharnement odieux et le

criminel enthousiasme d'un esprit *vindictif, intolérant et persécuteur* ? Les remontrances des Parlements font frémir par le tableau des horreurs qu'elles présentent. Les deux Conjurations d'Amboise et de Meaux, cinq guerres civiles allumées, des places fortes livrées par trahison, les églises et les monastères pillés et brûlés, les prêtres, les moines et les religieux égorgés, les simples fidèles mêmes, dans l'exercice de leur culte et pendant une procession solennelle et sainte, cruellement massacrés dans les rues de Pamiers, Rodez, Valence, etc., sont des témoignages incontestables de la sanglante barbarie que les Huguenots ont exercée contre les Catholiques romains, soit en paix, soit en guerre (Fitz-William, *Lettres d'Atticus*, p. 115). C'est dans les histoires locales qu'il faut lire les détails de tous les brigandages accomplis par le Protestantisme dans cette première année de la guerre civile. Nous sommes obligés de les passer sous silence, de peur de trop allonger ce travail, et pour ne pas nous condamner à des redites qui deviendraient fastidieuses.

Cependant il est un homme qui, par sa férocité, s'est fait un nom trop fameux dans toute cette sinistre histoire, pour ne pas mériter d'être cité ici, c'est le baron des Adrets, qui se fit surnommer le *nouvel Attila* par ses affreux massacres. Lieutenant de Coligny et de Condé dans le Midi, il s'empara de Lyon le 1<sup>er</sup> mai 1562. Son premier acte fut de déclarer que chacun serait libre de son culte, et le second de supprimer la célébration de la messe. Deux fois la semaine, il obligeait les Lyonnais à assister au prêche, sous peine de 10 livres d'amende. Pas une église n'échappa au pillage ; celle de Fourvières fut détruite de fond en comble (Voy. Cahour, *Histoire de N.-D. de Fourvières*). A Grenoble, il tourmenta les religieux et les religieuses pour les faire apostasier, défendit aux prêtres, sous peine de mort, de célébrer la messe, et établit de grosses amendes contre ceux qui osaient y assister. La Grande-Chartreuse ne fut pas épargnée. Trois capitaines, avec des soldats, furent envoyés par des Adrets pour piller cette grande communauté, et ils mirent le feu aux cellules des religieux. La petite ville de Mornas, en Provence, est restée surtout célèbre dans l'histoire de ses cruautés. Des Adrets, l'ayant prise d'assaut, fit passer toute la population au fil de l'épée et fit précipiter du haut de la forteresse les trois cents soldats qui la défendaient. Le même sort fut réservé à Montbrison, qu'il abandonna à la brutalité de ses soldats. Toute la nuit qui suivit la prise de la ville se passa en horribles massacres, et le soleil en se levant éclaira un spectacle que la plume se refuse à décrire. Plus de six cents cadavres gisaient sur la place, qui ruisselait de sang. On dit même que le sanguinaire auteur de cette boucherie poussa la barbarie jusqu'à « obliger ses deux fils à se baigner dans le sang des catholiques, comme s'il eût voulu, par cet effroyable bain, faire passer dans leur âme toute sa cruauté (Maimbourg, *Hist. du Calv.*, p. 247). » Mais bientôt un raffinement de férocité se présente à son esprit ; toutes ces exécutions ne se feront plus en masse, il lui faut un plaisir qui dure. Il choisit donc un certain nombre de victimes parmi les prisonniers, les met en réserve, et chaque jour, après son dîner, il ordonne à quelqu'un de ces malheureux de se précipiter du haut de

la citadelle, tandis que ses soldats les reçoivent sur les pointes de leurs hallebardes avec des huées et des éclats de rire. On aurait peine à ajouter foi à toutes ces horreurs, si elles n'étaient attestées par les historiens les plus dignes de foi (Voy. *Vie du baron des Adrets* par Allard ; Maimbourg, Castelnau, Brantôme, Saint-Prosper).

Ces cruautés commises par le baron Adrets étaient si révoltantes, que Calvin lui-même s'en émut et crut devoir adresser des remontrances à ce féroce chef de brigands. Dans une lettre qu'il écrivit au baron des Adrets, il réclame contre les violences et les pillages, le renversement des images, la profanation des reliques, la spoliation des églises sous l'autorité publique. Il faut savoir gré, sans doute, au chef du Protestantisme français d'avoir élevé la voix pour protester contre ces excès ; mais ce n'était pas seulement ces brigandages qu'il fallait blâmer, c'était le principe qui les avait produits, c'est-à-dire la révolte contre l'autorité royale et la guerre civile. Or pas un mot à ce sujet dans sa lettre au baron des Adrets ; au contraire, il est permis, et même l'on doit conclure de ses paroles qu'il autorisait la guerre civile et l'approuvait. En effet, loin de reprocher à ce chef de révoltés son injustice et son impiété en tournant ses armes sacrilèges contre sa patrie et son souverain, il se contente de lui dire, comme saint Jean faisait aux soldats légitimement enrôlés sous les étendards publics : *Ne faites point de violences, contentez-vous de votre paye* (LUC. II, 14). Or, dit Bossuet, les Catholiques et les Protestants concluent d'un commun accord de cette décision de saint Jean, que la guerre, sous un souverain légitime, est permise, puisque saint Jean n'en reprend que les excès, d'où il s'ensuit qu'il en approuve le fond. Mais par là même on démontre manifestement à Calvin qu'il autorisait la guerre civile (*Déf. de l'Hist. des Variat.*, n° XX).

En 1563, après la victoire de Dreux, la Cour, d'après le conseil de Michel de L'Hôpital, publia, le 8 février, une amnistie complète en faveur des insurgés. Mais loin de poser les armes, Coligny se porte sur la Normandie, prend Pont-l'Évêque, se rabat sur le Berry où il met tout à feu et à sang. A Sully, suivant le témoignage de l'historien protestant La Popelinière, il fit massacrer trente prêtres et en noya plusieurs autres dans la Loire.

En 1568, les Huguenots devinrent maîtres de La Rochelle et y renouvelèrent tous les excès qu'ils commettaient partout. « On vit, dit un auteur, les Catholiques et leurs prêtres traités avec plus de cruauté et de barbarie que n'aurait fait une armée turque, si elle fût descendue sur nos côtes (*Manusc. de Jarnac*, ap. Jager, t. XV). »

En 1569, ils s'emparèrent de Parthenay, de Niort, de Fontenay, de Saint-Maixent, de Saintes, de Saint-Jean-d'Angély, d'Angoulême, et partout ils se souillèrent des mêmes infamies. Angoulême garde encore le souvenir de la barbare exécution du P. Greslet, habile prédicateur de l'ordre des Cordeliers, que l'amiral fit pendre à un mûrier, pour lui avoir prédit que le sort de Jézabel lui était réservé. La ville de Nîmes mérite surtout d'être signalée à cause des atrocités qu'y commirent les Huguenots en

### Dans les Michelades, les égorgements se firent de sang-froid, processionnellement, aux flambeaux.

1567 et 1569. Elles sont restées célèbres dans l'histoire sous le nom de *Michelades*. Les exécutions qui furent faites dans ces nuits fatales n'ont de semblables dans l'histoire que les massacres de Septembre et peuvent figurer avec avantage à côté des horreurs de la Saint-Barthélémy. Là, point de tumulte ni d'émeute, point de passions populaires sur le compte desquelles on puisse rejeter les excès, comme dans la nuit du 24 août 1572 ; dans les Michelades, les égorgements se firent de sang-froid, processionnellement, aux flambeaux, avec tout l'appareil des sacrifices de la Taurique, dit Caveirac. « Un affreux massacre, dit Cantù, fut organisé par les Protestants, le jour Saint-Michel, en 1567. Les Catholiques, enfermés sous bonne garde à l'Hôtel de ville, furent égorgés par leurs ennemis avec une horrible régularité, qui rappelle les boucheries de Septembre pendant la révolution. On les faisait descendre l'un après l'autre dans les caveaux de l'église, où les religionnaires les attendaient pour les percer à coups de dague. Des hommes, munis de torches, étaient placés sur la flèche et les fenêtres du clocher pour mieux éclairer cette scène de carnage, qui dura depuis onze heures du soir jusqu'à six heures du matin (Cantù, *Hist. univ.*, t. XV, notes). » Les mêmes excès se renouvelèrent en 1569. Tous les ecclésiastiques et les chanoines que les Huguenots purent saisir, furent précipités dans les puits de l'évêché ; plusieurs habitants eurent le même sort, et l'on montrait, à ce qu'il paraît, hors de la ville, un puits appelé dans le patois du pays *lou puits de mal mort* (La Popelinière, liv. XX). Terminons ce rapide exposé de la situation en citant les paroles d'un auteur contemporain : « Je trouvai ce royaume, écrivait J. Corro, dans une très grande confusion... Les Huguenots craignaient, les Catholiques craignaient, le prince craignait, les sujets craignaient. Pour dire la vérité, le prince craignait beaucoup plus, et beaucoup plus craignaient les Catholiques que les Huguenots. Ces derniers, en effet, *devenus hardis et même insolents, s'inquiétant peu des édits de pacification et des autres commandements royaux*, cherchaient par tous les moyens possibles à propager et à étendre leur religion, prêchant en divers lieux prohibés et jusque dans la ville de Paris où le peuple est si dévot et tellement hostile envers eux, que je puis affirmer avec toute raison, qu'il n'y a pas dans dix des plus grandes cités d'Italie, autant de dévotion ni autant de haine contre les ennemis de notre foi. N'en tenant aucun compte néanmoins, ils se permettaient de se réunir dans des maisons particulières, et, en place de cloches, ils s'appelaient la nuit à coups d'arquebuse... (*Rel. des Ambassadeurs vénit.*, et ap. Cantù, t. XV, p. 219, note). » On peut juger maintenant de quel côté partait l'attaque, de quel côté étaient les victimes et les agresseurs.

Voilà des faits et des dates qui appartiennent à l'histoire et qui sont antérieures à la Saint-Barthélémy. On voit par là de quelle manière et avec quelle brutalité

procédait le Protestantisme pour s'établir en France. Après avoir ensanglanté l'Allemagne par ses violences, c'était aussi par la violence, le brigandage et le sacrilège, qu'il prétendait fonder son empire dans les États du roi très chrétien.

On pourra objecter que les Catholiques ne sont pas restés en arrière en fait de cruautés, qu'ils ont bien fait payer à leurs adversaires les excès dont ils furent victimes, par les sanglantes représailles qu'ils exercèrent contre les Calvinistes, et qu'enfin le nom de Montluc peut figurer avec honneur à côté de celui du baron des Adrets.

**Le Catholicisme était sur le pied de légitime défense, la répression était juste contre des hommes qui étaient des instigateurs de trouble et de sédition dans l'État, et tendaient à ruiner la religion.**

Il n'est que trop vrai, en effet, que le parti catholique ne sut pas toujours se tenir dans les limites d'une juste et légitime répression. Assurément loin, bien loin de nous la pensée de vouloir justifier ou excuser les crimes particuliers ou politiques qui ont souillé cette grande cause. Le Catholicisme, qui ne les a jamais inspirés, ne cessera d'en gémir ; mais il faut remarquer que la position des deux partis était loin d'être la même. Le Calvinisme, en France, n'avait pas commencé par être persécuté ; ce fut lui qui, le premier, se montra persécuteur, intolérant, tyrannique et agresseur. Ce fait est hors de doute, les témoignages que nous avons cités en font foi. Les Protestants s'armaient des Édits de tolérance en leur faveur pour provoquer l'indignation des Catholiques, en s'attaquant aux objets de leur culte, pour ourdir des complots, faire des séditions dans le but de s'emparer du pouvoir et d'asservir la France au joug de l'hérésie. Qu'on force tant qu'on voudra les événements, qu'on fasse ressortir, avec un déplorable complaisance les excès des Catholiques, en couvrant ceux des Protestants, voilà le fond de l'histoire, voilà la cause générale des rigueurs exercées contre les Huguenots. « Ces excès énormes, on ne peut le dissimuler, dit Anquetil, vinrent de ce que les Calvinistes ne respectèrent pas assez dans les commencements, les reliques, les images et les autres objets de la vénération des Catholiques (*Esprit de la Ligue*, t. I, p. 127). » D'où nous concluons que le Catholicisme était alors sur le pied de légitime défense, que la répression était juste contre des hommes qui étaient des instigateurs de trouble et de sédition dans l'État, et tendaient à ruiner la religion. Il a pu y avoir et il y a eu certainement des excès regrettables dans la manière dont cette répression s'est exercée ; mais c'est sur leur moralité, et non d'après leurs résultats, que l'histoire juge les actions des hommes. Faut-il s'étonner, du reste, qu'à la vue de leurs églises abattues, des tombeaux de leurs ancêtres violés, des objets de leur culte profanés le plus souvent avec le signe de la moquerie et de l'insulte, à la vue de tant de

sang répandu et sur les champs de bataille et dans le sac des villes, les esprits se soient enflammés de colère et d'indignation, et que les passions, une fois exaltées par de pareils spectacles, n'aient pas su se contenir dans les bornes du droit et de la justice ? Ne serait-ce pas le contraire qui serait surprenant aux yeux de quiconque connaît la marche ordinaire des choses humaines ?

Quant à Montluc, nous le reconnaissons volontiers, il n'eut que trop de ressemblance avec le baron des Adrets. Mais si la religion doit blâmer ses rigueurs, du moins peut-elle se prévaloir hautement de n'en avoir pas été le motif et encore moins l'inspiratrice. Montluc ne voyait dans la guerre civile qu'une révolte impie contre le roi. Il avait reçu de la cour mission pour rétablir l'ordre en Guyenne. Il le fit d'une façon terrible, inhumaine, barbare ; mais il le fit sans aucun zèle pour la question religieuse, qui du reste le touchait assez peu. Il se vantait même, avec une franchise que l'on prendrait aisément pour de l'indifférence, de *n'être pas théologien*.

Ainsi, pour résumer brièvement tout ce qui précède, quatre grandes batailles rangées (Dreux, Saint-Denis, Jarnac, Moncontour), deux ou trois cents combats sanglants, un grand nombre de villes prises, pillées, saccagées, les églises renversées ou insultées, les objets du culte catholique profanés, les tombeaux des rois violés, les deux conjurations d'Amboise et de Meaux, les édits des rois, ostensiblement déchirés, une sorte de république établie dans la monarchie, plus d'un million de Français, dit Maimbourg, tués sur les champs de bataille ou assassinés contre toute justice, dans des tourments horribles : tels sont les trophées que la Réforme a su élever sur sa route pour venir s'implanter en France. C'est à la lueur des incendies et à travers les ruines souillées du sang de nos pères, que l'on peut suivre les traces du Calvinisme dans notre patrie. On conçoit facilement après cela quels trésors de colère et de vengeance avaient dû amasser dans l'esprit du peuple tous les excès commis par les Huguenots depuis douze ans, et que, au moment où l'occasion favorable se présenterait, les représailles seraient terribles. Aussi sans entrer dans plus de détails sur cette lamentable époque de notre histoire, ni sur les criminelles horreurs qui ont précédé et amené la déplorable scène de la nuit du 24 août 1572, nous nous contenterons de citer comme conclusion de tout ce qui précède, les paroles d'un historien qui a porté sur tous ces événements le jugement le plus fortement motivé : « Pour tout esprit impartial, dit Segretain, au milieu de ces violences permanentes, après un demi-siècle de guerres et de massacres, la Saint-Barthélémy n'est plus ce prodige d'horreurs que l'on veut faire peser sur le Catholicisme, comme le témoignage irréfutable de son intolérance barbare : *c'est le jour des représailles de tant d'autres jours fêtés de la même manière par les Huguenots*. Elle reste l'accomplissement d'une politique perverse, mais *d'une politique qui trouva son appui dans l'exaspération de tout un peuple qu'on n'eut guère qu'à lâcher sur sa proie, tant il avait soif de venger sa religion si longtemps outragée et ses frères massacrés* (Segretain, *Sixte-Quint et Henri IV*). »

## Notes

(1) *Hist. du Cal.*, liv. I, p. 1. Comme on a quelquefois contesté l'exactitude de cet historien, il ne sera pas inutile de rapporter les paroles d'un critique cité par Feller : « Les Protestants, dit-il, dont il avait peint la secte au naturel, l'ont décrié avec fureur ; sur quoi bien des orthodoxes l'ont jugé d'abord sans examen. Sans l'approuver en tout, on rend aujourd'hui plus de justice à sa fidélité dans les citations. Ce qui empêche peut-être le plus de dissiper les fortes préventions qu'on avait conçues contre lui, c'est la qualité de son style pompeux jusqu'à l'emphase, avec une surcharge de traits pittoresques, qui, dans le genre grave de l'histoire, ôtent à la vérité l'air de la vraisemblance. » — Voltaire a dit en parlant de Maimbourg : « Il eut d'abord trop de vogue, et on l'a trop négligé ensuite. »



## Ouvrages recommandés

- Pie XI, *Encyclique Mortalium animos (sur l'œcuménisme)*, Expéditions Pamphiliennes.
- Abbé Marie-Léon Vial, *Jeanne d'Arc et la Monarchie*, Expéditions Pamphiliennes.
- Michel Feretti, *Les victimes françaises du fanatisme huguenot*, Éditions Saint-Rémi, 2001.
- *La conférence entre Luther et le diable au sujet de la messe*, Éditions Saint-Rémi, 1998.
- Arnaud de Lassus, *Connaissance élémentaire du Protestantisme*, 1995. Disponible à la S. A. D. P. F.

## Adresses

- **SA D. P. F.**, BP 1, 86190 Chiré-en-Montreuil, France. Tél. : 05 49 51 83 04 ; fax : 05 49 51 63 50 ; <http://www.sadpf.com>.
- **Éditions Saint-Rémi**, BP 79, 33410 Cadillac, France. Tél./fax : 05 56 76 74 80 ; <http://www.litoo.com>.
- **Expéditions pamphiliennes**, B. P. 51, 67044 Strasbourg cedex, France.
- **Éditions Contrerévolutionnaires**, C. P. 49604, 5122 Côte-des-Neiges, Montréal, Qc, H3T 2A5, Canada.
- **Bibliothèque Saint-Michel**, 201 rue Sainte Christine, 83000 Toulon, France. Tél./Fax : 04 94 03 16 74.

## Prière à saint Michel Archange

Saint Michel Archange, défendez-nous dans le combat ; soyez notre secours contre la méchanceté et les embûches du démon. « Que Dieu lui commande », nous le demandons en suppliant ; et vous, Prince de la milice céleste, repoussez en enfer, par la puissance divine, Satan et les autres esprits

mauvais qui rôdent dans le monde pour perdre nos âmes. Ainsi soit-il.

*(Indulgence de trois ans ; plénière, une fois par mois, pour la récitation quotidienne, aux conditions ordinaires (confession, communion, visite d'une église avec prière aux intentions du Souverain Pontife). Pén., 12 novembre 1932.)*

*Au terrible torrent de boue constitué par les livres sortis de l'officine ténébreuse des impies, sans autre but, sous leur forme éloquente et leur sel perfide, que de corrompre la foi et les mœurs et d'enseigner le péché, le meilleur remède, on en peut être assuré, est de leur opposer des écrits salutaires et de les répandre.*

S. S. Léon XII, *Lettre Diræ librorum*, 26 juin 1827.

**LES DOCUMENTS CONTRERÉVOLUTIONNAIRES** reproduisent des textes de doctrine et d'histoire contrerévolutionnaires. Face au déferlement de littérature révolutionnaire à vil prix qui outrage la majesté divine, détruit la morale chrétienne, incite aux pires péchés, et perd les âmes par millions, c'est le devoir des catholiques de redoubler d'effort pour diffuser la saine littérature catholique.

Abonnement gratuit sur demande.

**Toute reproduction est autorisée.**

Courrier. : I. Kraljic, C.P. 49604, 5122 Côte-des-Neiges, Montréal, Qc, H3T 2A5, Canada. Email : documents@contrerevolution.org. URL : <http://www.contrerevolution.org>